PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 29 août 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ONT MOTIVÉ LEUR ABSENCE : madame Line Tessier et messieurs Marc-André Lehoux et Michel Pépin.

SONT AUSSI ABSENTES : mesdames Huguette Bussières et Mireille Charbonneau.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Clément Page, secrétaire général.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite aussi la bienvenue à madame Monique Hébert, directrice générale adjointe.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-017-08-00 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal… (néant).
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

   6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
   6.2. École secondaire le Carrefour à Varennes / servitude d'utilité publique.

7. Information :

   7.1. Frais exigés des parents / allocations du MÉQ et répartition par école
   7.2. École Ludger-Duvernay / réaménagement de la bibliothèque scolaire-municipale / état de situation
   7.3. Centre de formation professionnelle 1501 rue Ampère à Boucherville / état de situation
   7.4. Pétition de l'Organisme de Participation des Parents (OPP) de l'école Au-Fil-de-l'Eau

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL…

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Francine Gamache déplore le transfert de son enfant de l'école du Moulin à l'école du Grand-Chêne. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, explique les motifs qui amènent la Commission scolaire à devoir transférer des élèves.

Madame Nathalie Perron insiste sur les problèmes d'application des règles de transfert dans de telles situations.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

Huis clos

C-018-08-00 Il est proposé par monsieur Yves Ballard de poursuivre la séance à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-019-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative au mode de sélection des élèves au programme d'anglais intensif en 6e année à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-020-08-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne, en 6e année régulière, sans autres conditions et pour les motifs invoqués.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 14
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.
Monsieur Alain Villemure demande d'inscrire son abstention.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-021-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-022-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne ou, sous réserve des places disponibles à ce jour, d'accepter la demande de choix d'école à l'école du Moulin, en 4e année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-023-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne ou, sous réserve des places disponibles à ce jour, d'accepter la demande de choix d'école à l'école du Moulin, en 5e année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-024-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège ou, sous réserve des places disponibles à ce jour, d'accepter la demande de transfert à l'école Arc-en-Ciel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-025-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-026-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école de Montarville;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-027-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école de Montarville sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Sacré-Coeur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-028-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Sacré-Coeur sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-029-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école l'Arpège sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Marie-Victorin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-030-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Marie-Victorin sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Aux-Quatre-Vents;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-031-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'inscrire l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à son école de secteur, soit l'école le Rucher.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Notre-Dame;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-032-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Notre-Dame sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école le Rucher;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-033-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école le Rucher sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Aux-Quatre-Vents;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-034-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Aux-Quatre-Vents sans autres conditions, pour les motifs invoqués ou sous réserve de la décision des parents, à l'école Aux-Quatre-Vents ou à l'école Arc-en-Ciel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à la nouvelle école de Sainte-Julie;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-035-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à la nouvelle école de Sainte-Julie, sous réserve de vérifications.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-036-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne ou, sous réserve des places disponibles à ce jour, d'accepter la demande de choix d'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-037-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école le Petit-Bonheur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-038-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école le Petit-Bonheur, sous réserve de vérifications.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Antoine-Girouard;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-039-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Antoine-Girouard sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école de la Chanterelle;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-040-08-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'assigner l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école Jacques-Rocheleau, sous réserve des places disponibles à cette école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-041-08-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Grand-Chêne sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école de la Mosaïque;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-042-08-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école de la Mosaïque sans autres conditions, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Moulin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-043-08-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-005-08-00 à l'école du Moulin sous réserve de vérifications et de placer le nom de cet élève en priorité sur la liste de rappel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 École secondaire le Carrefour à Varennes / servitude d'utilité publique

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'acte de cession et la servitude accordés à la Ville de Varennes et publiés à Verchères le 11 juillet 2000 sous le numéro 318505;

Considérant que cet acte ne prévoit pas de servitude de droit de passage pour une conduite de gaz naturel;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une nouvelle servitude en faveur de Gaz Métropolitain;

C-044-08-00 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'accorder à Gaz Métropolitain, sous réserve de vérification, une servitude de droit de passage pour une conduite de gaz naturel dont l'assiette devra nécessairement être prise à l'intérieur de l'assiette de la servitude accordée à la Ville de Varennes, à l'acte notarié du 10 juillet 2000 publié à Verchères sous le numéro 318505, et que cette assiette ne peut être accordée sur aucune autre partie de l'immeuble appartenant à la Commission scolaire des Patriotes.

Par la même résolution, il est convenu d'adopter le projet de servitude déposé à l'annexe ACC-006-08-00, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Frais exigés des parents / allocations du MÉQ et répartition par école

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose un document pour information.

7.2 École Ludger-Duvernay / réaménagement de la bibliothèque scolaire-municipale / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

7.3 Centre de formation professionnelle 1501 rue Ampère à Boucherville / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

7.4 Pétition de l'Organisme de Participation des Parents (OPP) de l'école Au-Fil-de-l'Eau

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, fait rapport d'une rencontre qui a eu lieu à l'école Au-Fil-de-l'Eau suite à la pétition présentée à la Commission scolaire.

7.5 École Ludger-Duvernay / réaménagement de la bibliothèque scolaire-municipale / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

7.6 Centre de formation professionnelle 1501 rue Ampère à Boucherville / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

7.7 Pétition de l'Organisme de Participation des Parents (OPP) de l'école Au-Fil-de-l'Eau

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, fait rapport d'une rencontre qui a eu lieu à l'école Au-Fil-de-l'Eau suite à la pétition présentée à la Commission scolaire.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Les membres traitent des sujets suivants :

- coût des services aux dîneurs-marcheurs
- cheminement des plaintes
- gestes posés par la Commission scolaire en cas de décès d'un élève.

Monsieur Jean-Louis Lachapelle souligne une activité qui a eu lieu à Saint-Denis-sur-Richelieu pour honorer les institutrices de rang.

Madame Denise Grégoire demande des éclaircissements concernant un article paru dans un journal local concernant le Centre de formation professionnelle. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, fait le point dans ce dossier.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-045-08-00 À 22 h 20, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président	secrétaire général

CP/ag